



AUVERGNE
AUVERCO

NEWSLETTER HEBDO

Veillez à la croissance de votre activité

#61



PLAN DE RÉSILIENCE : AIDE AUX ENTREPRISES GRANDES CONSOMMATRICES DE GAZ ET D'ÉLECTRICITÉ



Dans le cadre du plan de résilience économique et sociale présenté le 16 mars 2022, le gouvernement a annoncé la mise en place d'une aide sous forme de subventions pour soutenir les entreprises dont les dépenses de gaz et d'électricité représentent une part élevée des charges. Un [communiqué](#) précise quelles sont les entreprises concernées, les modalités de mise en œuvre et le calendrier relatif au dépôt des demandes. Le dispositif sera ouvert au cours de la deuxième quinzaine de juin pour le dépôt de demandes d'aide pour la première période éligible trimestrielle mars-avril-mai. Une demande pour la seconde période éligible juin-juillet-août sera ouverte ultérieurement.

**VOUS VOULEZ EN SAVOIR PLUS SUR LES AIDES LIÉES AU
PLAN DE RÉSILIENCE ?**

N'hésitez pas à nous contacter.

CRÉATION D'ENTREPRISE : + 0,4 % EN MARS

En mars 2022, 103 209 entreprises ont été créées en France, soit + 0,4 % par rapport à mars 2021, selon un communiqué de Bpifrance Création. Depuis janvier 2022, 286 325 entreprises ont été créées, soit - 0,4 % par rapport aux 287 590 de janvier à mars 2021. En mars 2022, les activités scientifiques et techniques, la construction et le commerce de détail sont les secteurs d'activité qui comptent le plus de créations.



INFLÉCHISSEMENT DE LA CROISSANCE EN EUROPE

En Europe, sous l'effet de la poussée de l'inflation et de la baisse des anticipations dans le secteur manufacturier, les indicateurs composites avancés continuent d'indiquer un infléchissement du rythme de croissance dans l'ensemble de la zone euro, notamment en France. En dehors de l'Europe, ils continuent de signaler une croissance stable au Canada, au Japon et aux États-Unis, ainsi que dans la plupart des grandes économies émergentes, selon l'OCDE.

INDÉPENDANTS : VOS PRESTATIONS SOCIALES EN QUELQUES CLICS

Le portail mesdroitssociaux.gouv.fr permet d'effectuer une simulation de vos droits sociaux, tels que ceux couverts par la Sécurité sociale, qu'ils concernent la santé, la famille, le logement, la solidarité et la retraite, mais pas uniquement. Vous pouvez aussi être renseigné sur les aides sociales liées à l'emploi (prime d'activité, compte personnel d'activité, chômage, etc.)

URSSAF : L'APPLI AUTOENTREPRENEUR À VOTRE DISPOSITION

L'Urssaf modernise son application mobile dédiée aux autoentrepreneurs. Disponible en téléchargement sur play store et app store, elle permet en quelques clics de déclarer son chiffre d'affaires, de payer ses cotisations sociales et d'obtenir un justificatif. La situation du compte est visible dès l'écran d'accueil.

Vous pourrez vous connecter à l'application avec les mêmes identifiants et mot de passe que ceux utilisés sur le site autoentrepreneur.urssaf.fr après réception du courriel vous informant que vous êtes affilié à l'Urssaf.

WEBINAR

AVEZ-VOUS VU CES INFOS?

- **Semaine de l'alternance**

La première édition de la semaine de l'alternance met en avant de nombreuses actions sur le territoire national du 16 au 20 mai 2022. Un webinaire à destination des employeurs est programmé pour le 20 mai de 12 à 13h.

- **Autorisation pour occuper le domaine public**

Pour avoir le droit d'occuper le domaine public (trottoirs, places, emplacements, etc.), un commerce doit obtenir une autorisation d'occupation temporaire (AOT) auprès de l'autorité administrative compétente. Mais à qui s'adresser ? Sous quelles conditions ? Le ministère de l'Économie vous propose une fiche récapitulative.



**À BIENTÔT
POUR UNE PROCHAINE NEWSLETTER !**